

**MAIRIE**  
**SILLANS LA CASCADE**  
**Conseil Municipal**

**COMPTE RENDU de la SEANCE**  
**Du 15 avril 2019**

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 9  
Membres votants : 10

Le 15 Avril 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 9 Membres présents :  
CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, GASPARD Raphaël, HERMET Daniel
- 1 Membre(s) représenté(e)(s) :  
LECLERCQ Sandrine donne procuration à LOISY Nathalie
- 4 Membre(s) absent(e)(s)  
1 Excusé(e)(s) : STELLER Catherine  
3 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, LANZA Yannick

N° 2019-11

**Objet :**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 février 2019**

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la séance du 15 février 2019.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2019 ;  
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 février 2019 retraçant les délibérations du n°2019-01 au n°2019-10 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

**Objet :****Produit des amendes de Police - Sécurisation piétons**

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de sécurisation des piétons et de la création de zone à 30 km/h.

Ce projet a pour principal objectif de globaliser et synthétiser la sécurité du cheminement des piétons aux différentes entrées de l'agglomération.

Après un exposé de la problématique, il sera présenté les solutions apportées pour diminuer les risques et faire cohabiter piétons et automobilistes.

En effet, la Commune est fortement fréquentée par les visiteurs de la cascade au cours de la période estivale (180.000 personnes).

De plus, la municipalité souhaite favoriser les déplacements doux entre les différentes zones périurbaines périphériques et le village avec ses services publics.

Nous avons pu constater que de plus en plus de résidents se rendent au village à pied ou à vélo. Si certains passages peuvent être réservés à la circulation des vélos ou aux piétons, pour d'autres, les différents utilisateurs de la voie doivent cohabiter.

Afin de permettre cette cohabitation, il est envisagé :

- d'inclure dans le périmètre de l'agglomération, les zones périurbaines résidentielles en augmentant la zone d'agglomération par le déplacement des panneaux d'entrées et de sorties.
- de réduire la vitesse de circulation des véhicules par la pose de panneaux de limitation de vitesse, et de radar pédagogique et de passages surélevés de type coussins berlinois.

Le coût des travaux est estimé à 22 731,33 € HT répartis comme suit :

- Acquisition de panneaux et mobilier urbain	19 114,33 €
- Fournitures pour l'implantation (béton, engins, peinture)	1 461,00 €
- Main œuvre pour l'implantation (en régie)	2 156,00 €

TOTAL ESTIME DE L'OPERATION	22 731,33 €
-----------------------------	-------------

Ces travaux de sécurisations peuvent être financés par le produit des amendes de police.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention, la plus importante possible, dans le cadre du produit des amendes de polices

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

**Objet :****Convention Occupation Domaine Public - Vélos électriques**

Le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la SARL la GAUDINETTE représentée par M. PIERROT J pour user d'un emplacement de 8m<sup>2</sup> sur le domaine public, rue de la Mairie, pour l'installation d'un râtelier à vélos.

L'autorisation peut être attribuée, à titre précaire et révocable, pour 1 an, selon les modalités du projet de convention ci-joint.

La délibération n°2017-58, modifiée, instaure une redevance d'occupation du domaine public. En effet, le principe de gratuité est inapplicable aux autorisations d'occupation du domaine public (CE 11 fév. 1998, ville de Paris, req. N°171792 : préc. Note 233).

La commune avait envisageait la pose d'un râtelier mais ne la pas réalisé.

La SARL se propose de le fournir et l'installer tout en mettant à disposition une prise électrique pour les vélos électriques. Cette dernière devra être conforme à la réglementation.

C'est dans ce contexte que la SARL demande une exonération de la redevance.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER la demande d'exonération pour une période de 1 an.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

**Objet :****Adoption du Taux des Taxes 2019**

Le présent rapport a pour principal objectif de déterminer le produit des taxes communales en fixant le taux de variation.

Conformément aux lois de décentralisation, les communes fixent directement leurs taux d'imposition.

Vu des renseignements fournis par les services fiscaux,

Considérant le besoin en ressources réelles de la section de fonctionnement

Considérant la volonté municipale de stabilité du taux des 3 taxes

La simulation suivante peut être établie :

1. Contrôle du produit fiscal global

	Taux 2019 (état 1259 MI col. 25)	Bases prévisionnelles 2019 (état 1259 MI, col 17)	Produit 2019 (état 1259 COM)		Résultat à taux constant	Produit fiscal global attendu (7) de l'état 1259 COM
TH	17.24%	1 354 000	233 430			
TFB	18.03%	951 300	171 519			
TFNB	80.31%	23 400	18 793			
			-			
					423 742	423 742
2. Contrôle du coefficient de variation proportionnel						
		Produit fiscal attendu 'C'	=	423 742	=	1.000000
		Produit fiscal à taux constant 'B'		423 742		

### Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE FIXER à 1,000 000 le taux de variation des trois taxes pour l'exercice 2019,
- DE COMPLETER le produit fiscal global attendu au compte FR 73111 du budget 2019 communal tel que déterminé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2019-15

<b>Objet :</b> Aide sociale financière exceptionnelle
--

Le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la commission sociale s'est réunie le 11 avril 2019.

Il a été abordé un dossier de demande d'aide financière exceptionnelle.  
Compte tenu de l'aide donnée par le Département  
Compte tenu de l'avis de l'Assistance Sociale  
Compte tenu de l'avis de la Commission Sociale

### Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé  
D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires afin de verser la somme exceptionnelle de 1.000 € (mille euros).  
DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide  
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION  
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 19h40

La Secrétaire  
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire  
Monsieur Christophe CARRIERE